

Date de convocation : 17 mars 2015



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SÉANCE ORDINAIRE
DU 26 MARS 2015
à 20 h 30**

Présents : Jacky GAUTHIER, Michel GUILLEMARD, Brigitte PARPIER, Alain VAUCELLE, Marie-France TEXIER, Yves DECHEREUX, André VOUHÉ, Evelyne BOYARD, Cécile POYANT, Catherine HERRERO, Olivier JOUBERT, Hindeley MATTARD, Sandrine BENTTO, Laurie PAULIN

Excusés : Bruno TAFFANEAU, Jean-Michel AUDIGUET, Cathy ROUSSEAU, Nathalie PIGEOT, Patrice RUNFOLA

Pouvoirs : Nathalie PIGEOT à Brigitte PARPIER
Patrice RUNFOLA à Hindeley MATTARD
Jean-Michel AUDIGUET à Cécile POYANT

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Marie-France TEXIER

Public : Néant

Ouverture de la séance : 20 h 30

PREAMBULE

Jacky Gauthier, Maire, rappelle l'ordre du jour de la séance

1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Jacky Gauthier (qui ne participe pas au vote, à cette question), après s'être fait présenter, par Michel Guillemard, adjoint au maire, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est approuvé. Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-après.

Un état de la dette est présenté par Jacky Gauthier, avec un remboursement en moyenne de 100 000 € par an (en capital). La situation est contraignante, jusqu'en 2017. Il n'y aura pas la possibilité d'emprunter pendant le mandat, si aucune amélioration dans les ressources.

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés.....		102 237,98		6 245,66		108 483,64
Opération de l'exercice.	768 019,77	810 107,40	411 495,43	402 224,16	1 179 515,20	1 212 331,56
Résultats de clôture...		42 087,63	9 271,27			32 816,36
Reste à réaliser.....			59 410,88	42 905,86	59 410,88	42 905,86
TOTAUX CUMULES	768 019,77	912 345,38	411 495,43	408 469,92	1 179 515,20	1 320 815,20
RESULTATS DEFINITIFS		144 325,61	3 025,61			141 300,00

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 42 087,63 euros, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A/ Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 42 087,63 €
B/ Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 102 237,98 €
C/ Résultats à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 144 325,61 €
D/ Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		- 3 025,61 €
E/ Soldes des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement		- 16 505,02 € - 59 410,88 € + 42 905,86 €
F/ Besoin de financement	= D+E	- 19 530,63 €
AFFECTATION	C=G+H	+ 144 325,61 €
G/Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement (F)		19 531 €
H/Report en fonctionnement R 002		124 794,61 €

Résultat du vote : 13 voix + 3 pouvoirs : 16 POUR

2-VOTE DU BUDGET 2015

Il est adopté le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 900 809,61 €

INVESTISSEMENT : 270 022,07 €

Jacky Gauthier donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet et du Directeur des Finances Publiques annonçant que la commune est inscrite en réseau d'alerte (suivant une notation). Ils déconseillent la commune de souscrire à de nouveaux emprunts. Ce sera donc difficile de réaliser de nouveaux investissements. Il fait état de la baisse des dotations de l'état (116000 euros en 4 ans). Il est fait état que les bases locatives des impôts locaux sont constatés faibles par la Direction des Finances. Il annonce l'arrêt du projet du réseau d'eaux pluviales (une délibération sera vue à la fin de l'ordre du jour).

Michel Guillemard propose de reprendre les crédits des travaux du REP sur le projet de réhabilitation de l'école (économie d'énergie, accessibilité) et de réunir à nouveau la commission des finances pour analyser les coûts et prévoir un plan de financement, en raison des subventions apportées sur de tels travaux. Jacky Gauthier demande que le projet soit préalablement travaillé en commission des bâtiments. Il faut également prévoir le coût des raccordements des bâtiments publics au futur réseau d'assainissement collectif. Hindeley Mattard souhaite comprendre pourquoi c'est devenu aujourd'hui possible de séparer les travaux d'eaux pluviales aux autres travaux (assainissement et eau potable). Jacky Gauthier explique que la CAPC a engagé un projet pluriannuel d'investissement pour les travaux d'assainissement collectif sur quatre ans. Si ces travaux ne sont pas entrepris, elle risque de perdre les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Colombiers ne peut pas bloquer le projet et remettre en cause le plan pluriannuel. Le Sous-Préfet a demandé de ne pas empêcher la réalisation des autres travaux du groupement de commandes, qui sont nécessaires au développement de la commune. Techniquement, il sera compliqué et plus onéreux de réaliser les travaux d'eaux pluviales, dans les années à venir. Marie-France Texier demande si la réparation de la voirie détériorée par les travaux sera à la charge de la commune. L'entreprise devra réparer la route, afin qu'elle reste circulaire. En outre, il sera sûrement nécessaire de prévoir le revêtement de la chaussée. Brigitte Parpier demande s'il est possible de prévoir des travaux pour éviter des éventuelles inondations. Jacky Gauthier répond que c'était le but premier le dossier du réseau d'eaux pluviales avec les canalisations en conséquence et les bassins de rétention. Michel Guillemard précise qu'un schéma de zonage d'assainissement collectif a été approuvé donc difficile de revenir dessus. Cécile Poyant demande si la commune ne peut pas transférer la compétence des réseaux d'eaux pluviales à la CAPC. Hindeley Mattard déplore une mauvaise communication sur ces travaux et leurs changements. Jacky Gauthier, convaincu du bien-fondé de ces travaux, dit sa déception mais lorsque la capacité d'autofinancement est insuffisante, il faut savoir arrêter. Le budget est serré et l'avenir n'est pas connu au niveau des recettes. Alain Vaucelle confirme qu'il sera impossible de reprendre de tels investissements plus tard. Jacky Gauthier annonce que l'autorisation préfectorale sur le dossier d'eaux pluviales est valable 20 ans. Ce sera sûrement l'intercommunalité qui reprendra le dossier. Cécile Poyant demande si les travaux eaux pluviales peuvent être réalisés partiellement, en dégagant quelques crédits budgétaires. Il est répondu que cela semble compliqué. Catherine Herrero dit que les travaux à l'école sont un bon projet et une nécessité. Sandrine Bénito confirme que pour elle, c'est la priorité.

Nouveaux travaux principaux d'investissement inscrits dans le budget :

- Informatique de la mairie : 11 925 € (logiciels engagés sur trois ans) et 1000 € (équipement).
- Acquisition de terrains pour l'assainissement collectif et solde de la maîtrise d'œuvre pour le REP (résiliation du contrat) : 32 000 €
- Equipement informatique à l'école : 1000 €
- Etudes sur l'accessibilité des ERP : 2000 €
- Remplacement de l'éclairage public Route du Villé (suite enfouissement des lignes électriques par la SOREGIES) : 6405 €
- Réhabilitation de l'école élémentaire (ouverture de l'opération) : 11 000 €

Résultat du vote : 11 voix + 2 pouvoirs : 13 POUR et 3 voix + 1 pouvoir : 4 ABSTENTION

3-DETERMINATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Il est appliqué une augmentation de 2 % sur les taux fixés en 2014. Pour l'année 2015, les taux des taxes locales sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 15,87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20,95 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 47,47 %

Résultat du vote : 14 voix + 3 pouvoir : 17 POUR

4-INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Il est décidé d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 90 % par an au receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et son concours. L'indemnité de confection des documents budgétaires s'élevant à 46 euros ne sera plus versée.

Résultat du vote : 14 voix + 3 pouvoir : 17 POUR

5-PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE (FILIERE ADMINISTRATIVE)

En raison de l'évolution des tâches administratives confiées à l'agent, il est décidé d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, occupé actuellement par Mme Christèle Guignon. Actuellement à 27h30/35^e, il est augmenté de 2h30 soit 30h/35^e. L'agent concerné a remis son accord. Le comité technique paritaire n'est pas consulté, l'augmentation ne variant pas de 10 %. Ce nouveau temps de travail sera appliqué à partir du 1^{er} avril 2015.

Cécile Poyant annonce qu'il serait mieux de le passer à 35 heures. Christelle Jutan expose qu'il y a une réelle nécessité de revoir le service administratif et ainsi obtenir tant, un service de qualité, que de meilleures conditions de travail. Catherine Herrero soumet d'examiner le projet de réorganisation de la mairie (agencement et personnel).

Résultat du vote : 14 voix + 3 pouvoir : 17 POUR

6-ACCUEILS DE LOISIRS : DETERMINATION DU NOMBRE D'ANIMATEURS SAISONNIERS ET DU SALAIRE

L'accueil de loisirs municipal pour les 5-11 ans « La Belle Vie » et le Point Jeunes gérés par le CCAS de Colombiers, ouvriront à nouveau cet été : quatre semaines du 6 au 31 juillet 2015. Il est nécessaire de recruter le personnel saisonnier en vue de l'organisation de ces deux structures. Pour cette année, il sera recruté, sous contrat, **trois** animateurs pour le centre de loisirs des 5-11 ans et **un** animateur pour le Point Jeunes. Le contrat de travail sera établi pour la durée d'ouverture des accueils de loisirs (et ajout de 2 jours de préparation).

Il fixe les salaires de base bruts comme suit :

- **Animateur(trice) titulaire du BAFA ou diplôme équivalent d'animation : 45,50 euros brut par jour**
- **Animateur(trice) stagiaire BAFA : 35,80 euros brut par jour**
- **Animateur(trice) sans BAFA avec compétences en matière d'animation : 35,80 euros brut par jour**

Seront rémunérés les congés payés et s'il y a lieu, des frais de déplacement nécessités par le service. Sera appliqué l'abattement sur les assiettes des cotisations URSSAF dont bénéficient les agents ayant des fonctions d'animations.

Résultat du vote : 14 voix + 3 pouvoir : 17 POUR

7-INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR UN SERVICE COMMUN : CONVENTION AVEC LA CAPC

Depuis les lois de décentralisation de 1983 et 1984, l'Etat a délégué la compétence en matière d'urbanisme aux maires et en particulier, la compétence pour instruire leurs autorisations d'urbanisme. En contrepartie du transfert de compétence, l'Etat a proposé que ses services continuent à assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes qui le souhaitent, sous convention avec l'Etat, et à titre gratuit. Or, la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (A.L.U.R.) met fin, à compter du 1er juillet 2015, à cette mise à disposition gratuite des services de l'Etat, pour les communes appartenant à une communauté supérieure à 10 000 habitants.

Ainsi, hormis la commune de Châtelleraut dotée aujourd'hui d'une cellule composée de 3 agents compétents pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, les communes de la CAPC qui jusqu'ici recourent aux services de l'Etat, doivent s'organiser pour que l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme soit assurée à compter du 1er juillet 2015.

C'est pourquoi, au terme de discussions en réunion de vice-présidents, dans le cadre d'une démarche de mutualisation des moyens, les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (hors Bellefonds qui n'est pas concernée aujourd'hui) ont souhaité créer un service commun afin d'instruire leurs autorisations d'urbanisme.

Ainsi, par délibération du 16 mars 2015, le bureau communautaire a décidé de créer un service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de la CAPC qui le souhaitent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à la CAPC l'instruction des autorisations d'urbanisme de son territoire à l'exclusion des certificats d'urbanisme (CUa) conservés par la commune à compter du 1er juillet 2015. Seront signées la convention de création du service commun et la convention relative aux modalités d'instruction des autorisations d'urbanisme confiées par la commune.

Pour Colombiers, le coût est évalué à 7900 euros pour une année pour environ 50 autorisations instruites. S'y ajoutent les frais ponctuels d'installation du logiciel : 1200 euros et un coût de maintenance annuelle de 240 €.

Résultat du vote : 14 voix + 3 pouvoir : 17 POUR

8-NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT EAUX DE VIENNE-SIVEER

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « Eaux de Vienne-SIVEER » lors de son comité syndical du 24 février 2015. Il est rappelé que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne-SIVEER » et que, par délibération du 24 février 2015, le comité syndical d'Eaux de Vienne-SIVEER » a approuvé ses statuts. Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne-SIVEER ».

Résultat du vote : 14 voix + 3 pouvoir : 17 POUR

9-ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

Il n'est pas nécessaire de délibérer car la commune adhère à l'ATD, depuis 1984. Le fait d'appeler, dorénavant, la cotisation, déjà instituée dans les statuts, ne demande pas une nouvelle décision. Montant à payer en 2015 : 773 euros. Deux missions ont été confiées à l'agence : sécurisation de l'entrée du bourg et l'aménagement des abords de l'église.

10-QUESTIONS DIVERSES

📁 **Retrait du groupement de commande des travaux de réseaux du centre-bourg :** Jacky Gauthier expose qu'au terme d'une réunion en date du 27 février avec Monsieur le Sous-Préfet de Châtelleraut et Monsieur le Comptable du Trésor qui l'ont alerté sur la situation financière de la commune, il a été conclu que cette dernière n'avait pas la capacité de contracter un nouvel emprunt, malgré un plan de financement étalé sur plusieurs années et un coût final estimé restant à charge de la commune de 21 %. En conséquence, il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'arrêt du projet des travaux du réseau d'eaux pluviales dans le centre-bourg et de ce fait, sur le retrait de la commune du groupement de commandes avec la CAPC et le SIAEP/SIVEER. Il demande également de mettre fin au contrat de maîtrise d'œuvre d'Hydratec. Le conseil municipal décide :

- L'interruption des travaux du réseau d'eaux pluviales
- L'annulation des projets d'acquisition des parcelles devant servir pour la construction des bassins de rétention
- Le retrait de la commune du groupement de commandes
- La résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre avec Hydratec
- L'annulation des demandes de financement auprès des différents financeurs publics ou privés.

Résultat du vote : 14 voix + 3 pouvoir : 17 POUR

📁 **Point sur la relance de la coordination LGV86 :** l'association fonctionne à nouveau, afin d'examiner les problématiques liées aux travaux tels qu'hydrauliques, le rétablissement des voies, et de rappeler les engagements de l'Etat envers les communes traversées par la voie ferrée. Une fiche de recensement des travaux à finaliser sur Colombiers a été transmise à la coordination. Le bureau est composé d'un président, Mr Patrick Bouffard, maire de Sèvres-Anxaumont, Mr Philippe Brothier, Maire de Fontaine-le-Comte et Mr Claude Eidelstein, maire de Chasseneuil du Poitou. Il sera probable qu'une adhésion sera sollicitée : 100 euros.

📁 **Pétition pour le respect de la convention de dessertes LGV SEA :** il est fait part de la pétition organisée par la CAPC pour maintenir voire augmenter le nombre d'arrêts à la gare de Châtelleraut, diminuer les temps de trajet entre Paris et Châtelleraut, et qu'ainsi l'Etat et la SNCF respectent leur engagement.

📁 **CAPC Commission Projet de territoire :** Il est présenté la mise en œuvre d'un projet de territoire validée le 16 mars, en bureau communautaire. Dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du territoire châtelleraudais, l'élaboration d'un document pour mettre en place un projet de territoire est particulièrement intéressante. Cet outil permet, en effet de créer une cohérence entre les différentes politiques publiques menées par les différentes institutions du pays châtelleraudais.

Son périmètre s'étendra sur le territoire actuel de la CAPC bien qu'il soit amené éventuellement à évoluer dans un futur proche. Dans un premier temps, un état des lieux du territoire sera procédé et sera présenté en avril. Une commission d'élus est créée. Celle-ci procédera également à la création de deux groupes de travail : l'un sur l'économie, l'emploi, le social, le développement des technologies, le handicap et le tourisme, l'autre sur l'habitat, la culture, le cadre de vie, le sport, la jeunesse, le transport et l'urbanisme. Dans un second temps, une synthèse des propositions sera réalisée, suivie de la validation du projet de territoire. Il est demandé la désignation d'un représentant de chaque commune à la commission « Projet de Territoire ». Après un appel de candidature auquel s'est présenté : Jacky Gauthier, il est procédé à l'élection. Jacky Gauthier est désigné, à l'unanimité, pour représenter la commune, à cette nouvelle commission de la CAPC.

11-POUR INFORMATION

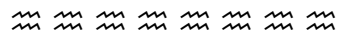
☞ Tenue du bureau de vote : rappel des permanences

☞ Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage de suivi du PEDT remis ultérieurement.

☞ Compte-rendu des différentes commissions

Catherine Herrero fait part de deux scénarii présenté par l'ATD au sujet de l'aménagement des abords de l'église –route des Lavois à discuter au sein de la commission cadre de vie. Pour le marché, le bilan est positif avec une bonne influence le 3^e jour. Cécile Poyant stipule que la venue d'une dizaine de clients supplémentaires suffirait pour faire tourner le marché du mercredi.

☞ Organisation du goûter musical des aînés du 11 avril présentée par Brigitte Parpier



Fin de la séance : Minuit

Prochaine réunion : Jeudi 30 avril 2015

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**La secrétaire de séance,
Marie-France TEXIER**

Fait à Colombiers, le 2 avril 2015

**Le Maire,
Jacky GAUTHIER**